

DÉLIBÉRATION

N° 20190411-50

Thiers Dore et Montagne L'INTERCO

Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne 47 avenue du Général de Gaulle 63300 THIERS 04 73 53 24 71 contact@cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

47

Suppléants ayant voix délibérantes :

Conseillers représentés :

Total votants :

54

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2019 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation: 4 avril 2019

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 11 avril 2019 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise KORCZENIUK, Thierry BARTHÉLÉMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Jeannine SUAREZ à Christiane SAMSON Michel COUPERIER à Bernard GARCIA Philippe OSSEDAT à Frédérique BARADUC Claude NOWOTNY à Marie-Noëlle BONNARD Hélène BOUDON à Claude GOUILON-CHENOT Benoit GENEIX à Thierry DEGLON

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s: Bernard LORTON, André IMBERDIS, Jean-Louis GADOUX, Aline LEBREF, Carine BRODIN

Conseillère suppléante ayant voix délibérante : Séverine CHAPUIS

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

ZONE D'ACTIVITÉS DE MATUSSIERE : VENTE DE PARCELLE

Rapporteur: Abdelhraman MEFTAH, Vice-Président

AR PREFECTURE

063-200070712-20190411-20190411_50-DE

Regu le 19/04/2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu la délibération n°2010-11 de Thiers Communauté du 26 janvier 2010 fixant le prix de vente des terrains (environ 15 ha) de la zone de Matussière ;

Vu la délibération n°20170301-34 de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne du 1^{er} mars 2017 fixant le prix de vente des terrains situés en fond de zone de Matussière ;

Vu la délibération n°20170921-12 de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne du 21 septembre 2017 fixant la programmation économique et le prix de vente des terrains.

Considérant la proposition d'achat de la société ROCHE MAGNOL (plâtrerie, peinture, isolation) pour un terrain d'une surface d'environ 2 000 m² (à préciser après document d'arpentage) extrait de la parcelle YL 258, au prix de 25 € du m² hors TVA sur marge.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la vente d'un terrain d'une surface d'environ 2 000 m² (à préciser après document d'arpentage) extrait de la parcelle YL 258, au prix de 25 € du m² hors TVA sur marge, à la société ROCHE MAGNOL ou à toute personne morale pouvant s'y substituer;
- Précise que les terrains seront vendus sous le régime de la TVA sur marge ;
- Exprime sa volonté d'inscrire dans les actes notariés une clause résolutoire de la vente en cas de non achèvement des constructions dans un délai de 36 mois ;
- Autorise le Président et le Premier Vice-Président à signer tous documents relatifs à la présente décision.

TOTAL VOTANTS: 54
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES: 54

Conseillers présents : 48 Pour : 54 Représentés : 6 Contre : Non-participation:

Abstentions:

Pour ampliatio<mark>n ce</mark>rtifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD

Maire de Châteldon